

Le mardi 7 février 2023,

Madame, Monsieur,

Il est de mon devoir de vous rappeler, en tant que chef d'établissement, que les parents doivent respecter l'assiduité scolaire pour leurs enfants.

Les absences pour raisons familiales sont tolérées par la loi dans des proportions raisonnables et pour certaines causes.

Or, régulièrement, avant les vacances scolaires (vacances à la neige, vacances d'été...) ou au moment des ponts du mois de mai ou du mois de juin, nous recevons des informations de parents sur des absences plus ou moins longues quelques jours voire une ou deux semaines rallongeant les vacances.

Ces absences sont toujours, ou presque, argumentées :

- situation exceptionnelle pour aller voir la famille qui habite dans un pays étranger,
- Voyage unique dans la vie de la famille,
- Opportunité de partir hors temps scolaire,
- Contingences de location,
- Etc...
-

Il ne m'appartient pas de juger des raisons de ces absences ni d'interférer dans les choix des familles.

Néanmoins, la loi prévoit une scolarité régulière et assidue pour les enfants.

Par ailleurs, quel exemple pour les enfants ?

- **Ils savent que leurs camarades sont à l'école et que eux, ils sont en vacances. D'où, peut-être un sentiment de décalage et de malaise.**
- **Les autres enfants se disent : pourquoi lui ou elle part et pourquoi moi je dois rester ?**
- **Quelle importance donne-t-on à l'école ? Ne leur donne-t-on pas l'idée qu'on peut s'absenter comme on veut de son travail et que ce n'est pas grave ?**
- **En primaire, on ne peut pas faire rattraper le travail au quotidien qui est fait d'interactions, de réactivité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.**
- **En cette saison d'hiver, c'est là où l'on aborde les notions plus « complexes » et où les écarts se creusent. C'est là où les enfants apprennent le mieux selon les chronobiologistes.**
- **La fréquentation scolaire deviendrait-elle à la carte ?**

Je livre ces quelques remarques à votre réflexion. Merci autant que possible pour le bien de votre enfant et pour sa réussite scolaire de votre vigilance sur l'assiduité scolaire.

Croyez en notre entier dévouement au service des enfants,

Le chef d'établissement, Philippe MOUILLERON